

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

En exercice : 44

présents : 39

pouvoirs : 4

votants : 43

L'an deux mille vingt-deux, le 26 janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 20 janvier 2022

Présents :

Mmes BRAUD, VIAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, MILLIANCOURT, LAGADEC,
BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY,
AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU,
J. MARCHAIS, POUPELIN, LEGOUT, FAVREAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BERTON (pouvoir à M. JOUNIER), Mme POUPARD-
GARDE (pouvoir à Mme MILLIANCOURT), M. MENARD (pouvoir à Mme SECHER) et M. PAILLARD (pouvoir
à M. LEGOUT)

Absents : Mme SALAUD

Est nommée secrétaire de séance : Mme CASCARINO

Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36,
Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil Communautaire, adopté par délibération D-20200909-02
du 9 septembre 2021,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu au sein du Conseil Communautaire
dans les deux mois précédant le vote du budget, et porter sur :

- les orientations générales du budget 2022,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évaluation et les caractéristiques de la dette.

Mr Poupelin, vice-Président en charge des finances, présente les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Il fait état de la situation financière de la Collectivité et donne lieu à des discussions sur la stratégie financière.

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2022 des budgets de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et du rapport annexé à la présente délibération.

Fait à Vallet, le 27 janvier 2022,

La Présidente,
Christelle BRAUD



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

de son affichage le